



Protocole d'annulation de partie

Dans le cas où une partie ne pourrait être disputée sur un terrain à l'heure indiquée sur l'horaire (voir horaire : www.lsjpn.com), il sera de la responsabilité des entraîneurs concernés de prendre la situation en charge.

Les étapes à suivre :

- 1- Annuler les parties pour des raisons valables. La chaleur ne devrait pas être un élément. Faites des pauses d'eau. S'il vous manque des joueurs, vous pouvez demander au niveau inférieur à votre catégorie.
- 2- Contacter l'entraîneur de l'autre équipe impliquée dans la partie annulée.
- 3- Les 2 entraîneurs doivent convenir d'une date, d'un lieu et d'une heure de reprise pour la partie. La partie pourrait être idéalement reprise lors de la pratique d'une des deux équipes afin d'éviter les conflits d'horaire.
- 4- Ils doivent s'assurer que le terrain est disponible à cette date en vérifiant les horaires (éclairage disponible si nécessaire ?) ou en s'adressant à leur propre responsable de village pour s'en assurer.
- 5- Contacter Jean-François Lahaye par courriel jflahaye@hotmail.com ou par téléphone 819-921-0893 (pour ceux qui n'ont pas internet) pour l'informer de l'annulation de la partie au moins 12 heures à l'avance afin que l'arbitre en fonction soit averti de ne pas se présenter à la partie. **Au même moment**, les entraîneurs devront informer, , du changement officiel afin que les horaires puissent être corrigés sur le site internet de la LSJPN.

N.B : Les parties annulées, dont la date de reprise ne sera pas encore identifiée par les entraîneurs concernés, apparaîtront à l'horaire comme devant être disputées au mois de septembre par défaut. Cela jusqu'à ce que l'horaire soit corrigé lors de la confirmation de reprise de partie.